

InfoRetraite

Régime de pension à l'intention du groupe manœuvres, hommes de métier et de services des districts scolaires du N.-B. - concierges, chauffeurs d'autobus et travailleurs d'entretien -

Volume 6 | 2025



02 Liste de contrôle pour la planification de la retraite

Vous songez à la retraite? Certaines démarches peuvent vous permettre d'effectuer une transition en douceur vers la prochaine étape de votre vie.

Laissez-nous vous aider à planifier et vous informer.

03 Rachat de service antérieur

Découvrez comment vous pouvez racheter des périodes de service antérieur et comment cela peut avoir une incidence positive sur votre future pension.

Qu'est-ce qu'un bénéficiaire?

Des informations pour vous aider à désigner votre bénéficiaire et comprendre pourquoi il est si important de le faire!



04 Choisir la forme de pension qui convient le mieux à votre situation

Choisir la forme de pension qui vous convient est l'une des plus importantes décisions que vous prendrez concernant votre retraite.

Laissez-nous vous aider à prendre une décision éclairée.

Contact

Site Web : pensionmhms.ca

Téléphone : 1-800-561-4012 (sans frais)
506-453-2296 (Fredericton)

Par la poste : C.P. 6000,
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

ISBN : 978-1-4605-4598-0

Votre comité de pension

Votre comité de pension est chargé d'assurer une surveillance et de fournir des conseils en ce qui concerne la gouvernance de votre Régime de pension.

Rendez-vous sur le site pensionmhms.ca pour obtenir une liste des membres du comité.

Liste de contrôle pour la planification de la retraite

Vous songez à la retraite? La liste de contrôle suivante vous aidera à planifier.

Vous avez travaillé d'arrache-pied pendant des années et, même si elle vous paraissait souvent lointaine, votre retraite est maintenant toute proche. Il est temps de commencer à planifier!

Il est facile de présenter une demande de pension, mais vous devez garder à l'esprit certaines échéances importantes pour vous assurer que tout sera prêt pour la date de votre retraite.

DOUZE MOIS AVANT VOTRE RETRAITE

- communiquez avec Vestcor, l'administrateur de votre Régime, pour demander une estimation officielle de vos prestations de pension,
- rassemblez les documents dont vous aurez besoin à votre départ à la retraite :
 - preuve de naissance (émise par le gouvernement : permis de conduire, passeport ou certificat de naissance),
 - certificat de mariage / déclaration d'union de fait (le cas échéant),
 - preuve de naissance du conjoint (le cas échéant).

Pour en savoir plus sur les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la Sécurité de la vieillesse (SV), veuillez consulter les sites canada.ca/rpc et canada.ca/securite-vieillesse ou contactez Service Canada au 1-800-277-9915.

SIX MOIS AVANT VOTRE RETRAITE

- communiquez avec votre employeur pour remplir une demande de départ à la retraite avec les formulaires connexes. Une fois que Vestcor aura reçu votre demande de départ à la retraite, vous pourrez vous attendre à ce que vos options de prestations de retraite vous soient envoyées dans les 60 jours.

Lorsque vous choisirez la date à laquelle vous souhaitez arrêter de travailler pour commencer votre retraite, vous voudrez peut-être privilégier une date proche de la fin du mois puisque la première date à laquelle votre pension pourra débuter est le premier jour du mois suivant la date de votre cessation d'emploi. Les paiements de pension sont effectués mensuellement.

Vous ne savez pas quand vous aimeriez prendre votre retraite? Vous pouvez utiliser le calculateur d'estimation de la pension en ligne (vestcor.org/calculateurs) pour une estimation de votre future pension. En quelques minutes, vous pourrez calculer des estimations pour plusieurs dates de départ à la retraite! En ayant un exemplaire de votre état des prestations de retraite à portée de main, vous pourrez utiliser plus efficacement le calculateur. Votre état des prestations le plus récent permettra d'obtenir les résultats les plus exacts, mais vous pouvez aussi utiliser une ancienne copie. Vous n'avez pas d'exemplaire de votre état des prestations? Veuillez communiquer avec Vestcor au 1-800-561-4012.

Si vous avez des questions sur le processus, communiquez avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor, par téléphone au 1-800-561-4012 ou par courriel à info@vestcor.org. L'équipe est à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 15 à 16 h 30, heure de l'Atlantique.

Cette liste de contrôle est aussi disponible sous forme de vidéo!
Numérisez le code avec votre appareil mobile ou visitez vestcor.org/aide-memoire.



Rachat de service antérieur

Saviez-vous que, lorsque c'est applicable, vous pouvez racheter des périodes de service antérieur pour augmenter votre pension future? Nous sommes là pour vous informer des types de service antérieur rachetables et du processus à suivre.

Quels sont les types de service rachetables?

Service remboursé

Si vous avez cotisé à votre Régime alors que vous occupiez un autre poste et obtenu un remboursement de vos cotisations (ou de la valeur de rachat, le cas échéant) en quittant ce poste, puis que vous occupez de nouveau un poste vous permettant de cotiser à votre Régime, vous pouvez racheter la période de service antérieur pour laquelle vous avez eu un remboursement.

Vous pouvez également racheter certaines périodes de service pour lesquelles vous avez obtenu un remboursement d'un autre régime de retraite couvert par l'Accord de réciprocité intraprovinciale entre les régimes de pension.

Congés non payés

Si vous avez pris un congé non payé approuvé, comme un congé de maternité ou un congé de maladie, vous pourriez être en mesure d'acheter le service pour cette période.

Périodes probatoires

Cela comprend des périodes d'emploi continu à temps plein lorsqu'il y avait une période d'attente avant d'adhérer à votre Régime.

Quel est le processus?

Pour demander un rachat de service, veuillez commencer par communiquer avec votre employeur. Le formulaire de demande est disponible en ligne, mais votre employeur doit compléter leur section avant que vous le soumettez.

Dans les 60 jours suivant la réception de votre demande, Vestcor vous fera parvenir des documents indiquant :

- le coût de rachat du service,
- le nombre d'années de service créditées que vous rachetez,
- les options de paiement,
- les échéances importantes.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le rachat de service en consultant le site Web vestcor.org/conges.

Le point le plus important à retenir est qu'il est avantageux d'effectuer le rachat de service antérieur le plus tôt possible, car le coût augmente habituellement en fonction de votre âge et de votre salaire.

Peu importe le moment du rachat, Vestcor n'exige aucun frais de traitement.

Qu'est-ce qu'un bénéficiaire?

Des informations pour vous aider à désigner votre bénéficiaire et comprendre pourquoi il est si important de le faire!

Que vous soyez un nouvel employé ou que vous soyez en fin de carrière et que vous vous préparez à la retraite, vous pouvez désigner une ou plusieurs personnes qui recevront les prestations de retraite auxquelles ils auront droit à votre décès.

De plus, vous pourrez choisir parmi quelques différents types de pension appelés « formes de pension » à votre retraite. Si vous choisissez une pension commune et de survivant à la retraite, seul votre conjoint sera éligible pour recevoir un bénéfice, peu importe si vous désignez quelqu'un d'autre que votre conjoint comme bénéficiaire. Pour plus d'informations sur les formes de pension, consultez le Survol du Régime au pensionmhms.ca/survol.

Si vous souhaitez désigner un bénéficiaire ou changer votre bénéficiaire, communiquez avec le service des ressources humaines de votre district scolaire ou visitez pensionmhms.ca pour remplir une demande de changement des renseignements/bénéficiaire sous « Formulaires de demande », puis « Généraux ».

Choisir la forme de pension qui convient le mieux à votre situation

Vous avez le choix entre six formes de pension au moment de prendre votre retraite. **Vous recevrez des prestations jusqu'à la fin de votre vie, peu importe la forme que vous choisirez.** Cependant, les formes optionnelles varient selon le versement des prestations de survivant.

Forme normale de pension

Pension à vie avec garantie de cinq ans

Si vous décédez avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, la valeur forfaitaire du reste de vos prestations à vie (équivalent actuariel) est versée à votre bénéficiaire désigné ou à votre succession.

Formes optionnelles de pension

Pension à vie avec garantie de 10 ans

Si vous décédez avant d'avoir reçu 120 versements mensuels, la valeur forfaitaire du reste de vos prestations à vie (équivalent actuariel) est versée à votre bénéficiaire désigné ou à votre succession.

Pension à vie sans garantie

Aucune prestation n'est versée après votre décès.

Pension commune et de survivant à 50 %

Si vous décédez et que votre conjoint (au moment de votre retraite et de votre décès) est toujours vivant, il recevra 50 % de votre pension à vie pour le reste de sa vie.

Pension commune et de survivant à 66,66 %

Si vous décédez et que votre conjoint (au moment de votre retraite et de votre décès) est toujours vivant, il recevra 66,66 % de votre pension à vie pour le reste de sa vie.

Pension commune et de survivant à 100 %

Si vous décédez et que votre conjoint (au moment de votre retraite et de votre décès) est toujours vivant, il recevra 100 % de votre pension à vie pour le reste de sa vie.

Qu'est Vestcor?

Vestcor est l'administrateur de votre Régime de pension, offrant des ressources et des services aux participants du Régime. Vous pouvez en apprendre plus à son sujet ici vestcor.org/notre-organisation.

VESTCOR



N'oubliez pas

Il est extrêmement important de choisir la forme qui convient le mieux à votre situation. Dès que vous commencez à toucher votre pension, vous ne pouvez plus changer l'option que vous avez sélectionnée.

Pour vous assurer de bien comprendre ce que les différentes options signifient pour vous (et vos proches) à la retraite, veuillez communiquer avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor au 1-800-561-4012.

Un rajustement actuariel équivalent sera appliqué à votre pension mensuelle si vous choisissez une autre forme que la pension à vie avec garantie de cinq ans. Le rajustement tient compte du fait que votre Régime de pension pourrait finir par verser des prestations à votre décès ainsi que le montant possible de telles prestations.

VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN EN FORMAT PAPIER?

Envoyez un courriel à info@vestcor.org ouappelez le 1-800-561-4012.